

GRILLE DE PRISE EN CHARGE FORMATION LICENCE PROFESSIONNELLE ME2D2

À compléter après consultation de votre OPCA pour établissement de la convention de formation

Prix : 6860 €

Prix net de taxes, non soumis à TVA.

Le taux horaire adopté par les IUT de Bretagne est de 12,45 € pour les formations secondaires

Supports de formation	Volume horaire	Prise en charge par l'OPCA A : Volume horaire pris en charge : B : Taux horaire : A x B = Sous-total
Enseignements : face à face pédagogique**	446 heures	
Projet : face à face pédagogique** et encadrement pédagogique***	65 heures	
Évaluations (Contrôle continu, examens terminaux, soutenances intermédiaires et finales ...)	30 heures	
Accompagnement (Gestion par un tuteur pédagogique du suivi périodes entreprise-centre de formation, visites, informations en face à face par le Responsable d'Action de Formation....)	10 heures	

Je soussigné (nom, prénom) :

(**qualité** : Directeur, PDG, Gérant....) :

de l'**entreprise** (nom) :

adresse :

demande l'établissement d'une convention de formation pour (nom de l'**alternant**) :

OPCA :

Adresse :

Subrogation par l'OPCA (OUI ou NON) :

Les factures correspondant au coût de la formation seront adressées (rayer les mentions inutiles et compléter le cas échéant)

- à l'entreprise à l'adresse ci-dessus :
- à l'entreprise à l'adresse suivante :
- à l'OPCA à l'adresse ci-dessus (cas de subrogation - **bien vous renseigner auprès de l'OPCA**) :

En cas de subrogation auprès de l'OPCA, je m'engage à fournir au Centre de Formation (CFCA IUT de Lorient) la copie des bulletins de salaires de l'alternant.

Le prix de la formation est pris en charge par mon OPCA à hauteur de (1 + 2 + 3 + 4) :

Date :

Signature :

- Inscription au CQPM :
- Intitulé du CQPM :

** face à face pédagogique: l'ensemble des alternants est en cours avec l'enseignant -- *** encadrement pédagogique: l'enseignant est à disposition de tous les alternants, mais certains étudiants doivent à certains moments construire leur projet en effectuant ponctuellement leurs recherches pédagogiques en bibliothèque ou sur les terrains d'enquêtes ; ces périodes peuvent donner lieu à des déplacements locaux ponctuels autorisés.